

ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
Commission de l'économie, des finances,  
du budget et de la fonction publique  
-----

Papeete, le - 6 MAI 2022

N° 46-2022



**RAPPORT**

relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022 formalisant le report des crédits de paiement,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Messieurs les représentants Luc FAATAU et Teva ROHFRITSCH,

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 2562/PR du 13 avril 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022 formalisant le report des crédits de paiement.

Conformément à l'article 20 de la loi du pays n° 2021-9 du 1<sup>er</sup> février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française et à l'article 7 de la délibération n° 2021-49 APF du 29 avril 2021 la complétant, le présent projet de délibération formalise l'état dressé par l'ordonnateur le 21 janvier 2022 relatif au report sur la gestion 2022 des reliquats de crédits de paiement de l'exercice 2021 des comptes d'affectation spéciale, pour d'une part le fonds pour le développement du tourisme de croisière et, d'autre part le fonds de prévention sanitaire et sociale.

**I- Concernant le fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)**

**A. Au titre des recettes**

Les crédits de paiement reportés sont financés par le résultat d'investissement reporté à hauteur de 348,5 millions F CFP, et par un prélèvement prioritaire sur l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 115,4 millions F CFP.

**B. Au titre des dépenses**

Le report sur l'exercice 2022 du reliquat non consommé des crédits de paiement de l'exercice 2021 s'élève à 463,9 millions F CFP selon le détail joint en annexe 1 au projet de délibération.

Ajouté aux 80 millions F CFP du budget primitif, l'enveloppe des crédits de paiement du FDTC s'établit désormais à environ 544 millions F CFP pour l'année 2022.

## **II- Concernant le fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS)**

### **A. Au titre des recettes**

Les crédits de paiement reportés sont financés par le résultat d'investissement reporté à hauteur de 22,7 millions F CFP, et un prélèvement prioritaire sur l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 12,5 millions F CFP.

### **B. Au titre des dépenses**

Le report sur l'exercice 2022 du reliquat non consommé des crédits de paiement de l'exercice 2021 s'élève à 35,2 millions F CFP selon le détail joint en annexe 2 au projet de délibération.

L'enveloppe des crédits de paiement du FPSS s'établit à 35,2 millions F CFP pour l'année 2022, aucun crédit de paiement n'ayant été prévu au budget primitif.

\*  
\* \*

*Examiné en commission le 5 mai 2022, et suite à des échanges figurant au compte-rendu, le projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022 formalisant le report des crédits de paiement a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.*

*En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.*

LES RAPPORTEURS

**Luc FAATAU**

**Teva ROHRITSCH**

**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

-----  
NOR : DBF22200800DL-4

**DÉLIBÉRATION N° 2022-49/APF**

**DU 12 MAI 2022**

---

relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022 formalisant le report des crédits de paiement

---

**L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2021-9 du 1<sup>er</sup> février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2021-49 APF du 29 avril 2021 complétant la loi du pays n° 2021-9 du 1<sup>er</sup> février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2021-125 APF du 2 décembre 2021 modifiée relative aux budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022 ;

Vu l'arrêté n° 535 CM du 13 avril 2022 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 779/2022/APF/SG du 27 avril 2022 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 46-2022 du 06 mai 2022 de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du 12 mai 2022 ;

**A D O P T E    :**

**PREMIÈRE PARTIE**

*Conditions générales de l'équilibre réel*

**Article 1<sup>er</sup>.**- Les évaluations de recettes et les plafonds de dépenses sont modifiés, pour chaque compte d'affectation spéciale en section d'investissement, comme suit :

		Investissement	
		Recettes	Dépenses
Fonds pour le développement du tourisme de croisière	<i>en F CFP</i> FDTC	463 875 305	463 875 305
Fonds de prévention sanitaire et sociale	FPSS	35 166 400	35 166 400
<b>TOTAL</b>		<b>499 041 705</b>	<b>499 041 705</b>

**Article 2.-** Est autorisée la reprise anticipée du résultat de fonctionnement du fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC) tel qu'il apparaît dans la comptabilité de l'ordonnateur à la clôture de l'exercice 2021 pour un montant de 108 475 197 F CFP.

Ce résultat cumulé avec le résultat antérieur reporté, s'élève à 129 443 870 F CFP décomposé comme suit :

Résultat de fonctionnement provisoire de l'exercice 2021	108 475 197	F CFP
Résultat antérieur reporté (cf délibération n° 2021-59 A PF du 17/06/2021)	<u>20 968 673</u>	F CFP
Résultat de fonctionnement cumulé provisoire	129 443 870	F CFP

Il est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 115 395 802 F CFP :

Solde d'exécution provisoire 2021 en investissement	32 948 388	F CFP
Solde antérieur reporté	315 531 115	F CFP
Restes à réaliser	<u>115 395 802</u>	F CFP
Besoin de financement de la section d'investissement	463 875 305	F CFP

Le solde disponible après couverture du besoin de la section d'investissement s'élève à 14 048 068 F CFP.

**Article 3.-** Est autorisée la reprise anticipée du résultat de fonctionnement du fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS) tel qu'il apparaît dans la comptabilité de l'ordonnateur à la clôture de l'exercice 2021 pour un montant de 129 050 233 F CFP.

Ce résultat cumulé avec le résultat antérieur reporté, s'élève à 727 610 696 F CFP décomposé comme suit :

Résultat de fonctionnement provisoire de l'exercice 2021	129 050 233	F CFP
Résultat antérieur reporté (cf délibération n° 2021-59 A PF du 17/06/2021)	<u>598 560 463</u>	F CFP
Résultat de fonctionnement cumulé provisoire	727 610 696	F CFP

Il est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 12 483 307 F CFP :

Solde d'exécution provisoire 2021 en investissement	28 010 141	F CFP
Solde antérieur reporté	-	5 327 048 F CFP
Restes à réaliser	<u>12 483 307</u>	F CFP
Besoin de financement de la section d'investissement	35 166 400	F CFP

Le solde disponible après couverture du besoin de la section d'investissement s'élève à 715 127 389 F CFP.

## DEUXIÈME PARTIE

### Moyens alloués aux services et dispositions diverses

**Article 4.-** Le montant des recettes d'investissement est modifié pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FDTC	001	Résultat d'investissement reporté	348 479 503
	951	Gestion financière	115 395 802
<b>TOTAL FDTC</b>			<b>463 875 305</b>
FPSS	001	Résultat d'investissement reporté	22 683 093
	951	Gestion financière	12 483 307
<b>TOTAL FPSS</b>			<b>35 166 400</b>
<b>TOTAL</b>			<b>499 041 705</b>

**Article 5.-** Le montant des crédits de paiement est modifié pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FDTC	904	Tourisme	463 875 305
<b>TOTAL FDTC</b>			<b>463 875 305</b>
FPSS	910	Santé	35 166 400
<b>TOTAL FPSS</b>			<b>35 166 400</b>
<b>TOTAL</b>			<b>499 041 705</b>

**Article 6.-** Le report sur l'exercice 2022 des reliquats de crédits de paiement délégués restant à employer au 31 décembre 2021, selon le détail joint en annexe 1 à la présente délibération pour le montant de 463 875 305 F CFP, déjà prononcé par l'ordonnateur du budget du fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC), est confirmé.


**Article 7.-** Le report sur l'exercice 2022 des reliquats de crédits de paiement délégués restant à employer au 31 décembre 2021, selon le détail joint en annexe 2 à la présente délibération pour le montant de 35 166 400 F CFP, déjà prononcé par l'ordonnateur du budget du fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS), est confirmé.

**Article 8.-** Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

  
Béatrice LUCAS

Le Président,

  
Gaston TONG SANG

**Annexe 1**  
**Fonds pour le développement du tourisme de croisière**

MISSION	LIBELLE	NUMERO AP	LIBELLE AP	MONTANT CP REPORTE
904	TOURISME	1.2012	Equipements et aménagements touristiques	10 742 674
904	TOURISME	1.2015	Construction d'un fare manihinihi à Paopao	4 179 488
904	TOURISME	1.2016	Aménagement des pôles de débarquement sur Fakarava	9 099 031
904	TOURISME	1.2017	Aménagement du débarcadère de Paopao	14 766 116
904	TOURISME	2.2017	Aménagement du débarcadère de Vairao	8 944 142
904	TOURISME	3.2017	Aménagement débarcadère de Papetoai	63 803 633
904	TOURISME	1.2018	Aménagement du ponton de Vaitape à Bora Bora	10 000 000
904	TOURISME	3.2019	Construction débarcadère et aménagement Papaputa	227 252 784
904	TOURISME	4.2019	Aménagement du débarcadère de Maroe	83 677 900
904	TOURISME	1.2020	Équipements et aménagements touristiques - 2020	1 067 398
904	TOURISME	1.2021	Équipements et aménagements touristiques - 2021	30 342 139
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>463 875 305</b>

**Annexe 2**  
**Fonds de prévention sanitaire et sociale**

MISSION	LIBELLE	NUMERO AP	LIBELLE AP	MONTANT CP REPORTE
910	SANTE	2.2020	Subventions aux associations - 2020	1 250 000
910	SANTE	1.2021	Subventions aux associations - 2021	3 000 000
910	SANTE	2.2021	Promotion de l'activité physique - 2021	316 400
910	SANTE	3.2021	Prévention - Aménagements et équipements - 2021	30 600 000
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>35 166 400</b>

**DELIBERATION MODIFICATIVE N° 2**  
**Comptes d'affectation spéciale**

**EXERCICE 2022**

**POLYNÉSIE FRANÇAISE**  
**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE**

**BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**EXERCICE 2022**

POLYNÉSIE FRANÇAISE  
BUDGET EXERCICE 2022  
SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE

Page 1

Résultat d'INV reporté		Chapitre sans réalisations : 001	
Chapitre sans réalisations	LIBELLES	AP MESURES NOUVELLES	CREDITS DE PAIEMENT
	<b>RECETTES</b>		
001	Résultat d'inv reporté		348 479 503
	TOTAL RECETTES.....		348 479 503
	EXCEDENT.....		348 479 503



POLYNÉSIE FRANÇAISE  
BUDGET EXERCICE 2022  
SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE

Page 3

GESTION FINANCIERE		MISSION : 951	
PROGRAMME / AP / ART	LIBELLES	AP MESURES NOUVELLES	CREDITS DE PAIEMENT
	<b>RECETTES</b>		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		115 395 802
	TOTAL RECETTES.....		115 395 802
	EXCEDENT.....		115 395 802

BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)  
EXERCICE 2022

		DEPENSES	% TOT	RECETTES	% TOT
001	Résultat d'INV reporté	0		348 479 503	75,12
904	TOURISME	463 875 305	100	0	
951	GESTION FINANCIERE	0		115 395 802	24,88
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>463 875 305</b>	<b>100</b>	<b>463 875 305</b>	<b>100</b>

**BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)  
EXERCICE 2022**

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>463 875 305</b>	<b>100,00</b>	<b>463 875 305</b>	<b>100,00</b>	<b>463 875 305</b>	<b>100,00</b>	<b>463 875 305</b>	<b>100,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
001	Résultat d'investissement reporté			348 479 503	75,12			348 479 503	75,12				
10	Dotations, fonds divers et réserves			115 395 802	24,88			115 395 802	24,88				
20	Immobilisations incorporelles												
21	Immobilisations corporelles	463 875 305	100,00			463 875 305	100,00						
23	Immobilisations en cours												
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>463 875 305</b>		<b>463 875 305</b>		<b>463 875 305</b>		<b>463 875 305</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	

CSR\* : Chapitre sans réalisations

La ventilation des CP reportés par article nécessite une évolution de l'application informatique. Dans l'attente, le montant est globalisé pour les comptes 20, 21 et 23.

**POLYNÉSIE FRANÇAISE**  
**FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE**

**BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**EXERCICE 2022**

POLYNÉSIE FRANÇAISE  
BUDGET EXERCICE 2022  
SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)

FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

Page 1

Résultat d'INV reporté		Chapitre sans réalisations : 001	
Chapitre sans réalisations	LIBELLES	AP MESURES NOUVELLES	CREDITS DE PAIEMENT
	<b>RECETTES</b>		
001	Résultat d'inv reporté		22 683 093
	TOTAL RECETTES.....		22 683 093
	EXCEDENT.....		22 683 093

POLYNÉSIE FRANÇAISE  
 BUDGET EXERCICE 2022  
 SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)

FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

Page 2

SANTÉ		MISSION : 910
PROGRAMME / AP / ART	LIBELLES	CREDITS DE PAIEMENT
	DEPENSES	
	TOTAL DEPENSES.....	35 166 400
	DEFICIT.....	35 166 400

POLYNÉSIE FRANÇAISE  
BUDGET EXERCICE 2022  
SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)

FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

Page 3

GESTION FINANCIERE		MISSION : 951	
PROGRAMME / AP / ART	LIBELLES	AP MESURES NOUVELLES	CREDITS DE PAIEMENT
	<b>RECETTES</b>		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		12 483 307
	TOTAL RECETTES.....		12 483 307
	EXCEDENT.....		12 483 307

BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)  
EXERCICE 2022

		DEPENSES	% TOT	RECETTES	% TOT
001	Résultat d'INV reporté	0		22 683 093	64,50
910	SANTE	35 166 400	100	0	
951	GESTION FINANCIERE	0		12 483 307	35,50
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>35 166 400</b>	<b>100</b>	<b>35 166 400</b>	<b>100</b>

**BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)  
EXERCICE 2022**

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>35 166 400</b>	<b>100,00</b>	<b>35 166 400</b>	<b>100,00</b>	<b>35 166 400</b>	<b>100,00</b>	<b>35 166 400</b>	<b>100,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
001	Résultat d'investissement reporté			22 683 093	64,50			22 683 093	64,50				
10	Dotations, fonds divers et réserves			12 483 307	35,50			12 483 307	35,50				
20	Immobilisations incorporelles												
21	Immobilisations corporelles	35 166 400	100,00			35 166 400	100,00						
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>35 166 400</b>		<b>35 166 400</b>		<b>35 166 400</b>		<b>35 166 400</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	

CSR\* : Chapitre sans réalisations

La ventilation des CP reportés par article nécessite une évolution de l'application informatique. Dans l'attente, le montant est globalisé pour les comptes 20, 21 et 23.